

Session Ça commence - septembre à décembre 2025

DATES IMPORTANTES

Période d'inscription :

17 au 21 août 2025

Des frais de 20\$ par inscription s'ajoutent au tarif régulier pour toute inscription reçue **après la période d'inscription**. Ces frais sont non remboursables.

Début de la session :

Semaine du 7 septembre 2025

Fin de la session :

Entre le 9 et 15 décembre 2025

Congés en 2025 :

12 et 13 octobre

Nombre de séances : 14

TARIFS

465\$ taxes incluses

- payable dès réception de la facture -



Options de paiement par versements :

	À la réception de la facture	Paiement le 10 octobre 2025	Total
Interac*	255\$	215\$	470\$
Carte de crédit**	260\$	215\$	475\$

* des frais de 5\$ s'appliquent pour les virements Interac

** des frais de 10\$ s'appliquent pour les paiements par carte de crédit

NOTES

Afin de confirmer votre inscription, vous devez effectuer un paiement **dès la réception de la facture électronique**.

Vous n'aurez pas accès à la piscine si vous n'effectuez pas de paiement.

les plaisirs DE L'EAU!

POLITIQUE D'ANNULATION

Annulation par le participant

Un **billet médical**, signé par un médecin, devra nous être acheminé afin de procéder à une annulation en cours de session.

Le remboursement se fait au prorata des cours déjà suivis le jour de la demande de remboursement et ce, même si le nageur n'a pas participé à ses séances de cours ou d'activités. La date de réception sera considérée comme étant la date officielle de la demande.

Des frais de 40\$ seront retenus lors de la demande de remboursement.

Il faut prévoir un délai raisonnable pour le remboursement.

Annulation par les Plaisirs de l'Eau!

Suite à une annulation de cours par Les Plaisirs de l'Eau!, **sans reprise proposée**, il y a remboursement intégral de la séance annulée dans un délai raisonnable.

FRAIS DE GESTION

Frais de 40\$ pour chèque sans provision et pour toute modification à votre facturation.

Des frais de 40\$ seront retenus dans le cas d'une annulation moins de 7 jours avant la première séance.

Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation moins de 48 heures avant la première séance.

Session Création d'habitudes de vie - sept. 2025 à juin 2026

DATES IMPORTANTES

Période d'inscription[†] :

17 au 21 août 2025

[†] Réservée à la clientèle actuelle et passée

Des frais de 20\$ par inscription s'ajoutent au tarif régulier pour toute inscription reçue **après la période d'inscription**. Ces frais sont non remboursables.

Début de la session :

Semaine du 7 septembre 2025

Fin de la session :

Entre le 25 mai et le 14 juin 2026

Congés en 2025 et 2026 :

12 et 13 octobre

30 janvier

1^{er} février

2 au 7 mars inclusivement

5 avril

15 mai

17 mai

Nombre de séances : 34 ou 68

TARIFS

1007\$ (1x/semaine) taxes incluses **ou** **1777\$** (2x/semaine) taxes incluses

- payable dès réception de la facture -



Options de paiement par versements (1x semaine) :

	À la réception de la facture	Versement le 10 octobre 2025	Versement le 10 décembre 2025	Total
Interac*	377\$	320\$	320\$	1017\$
Carte de crédit**	387\$	320\$	320\$	1027\$

Options de paiement par versements (2x semaine) :

Dates de versements	À la réception de la facture	10 sept 2025	10 oct 2025	10 nov 2025	10 déc 2025	Total
Interac*	677\$	280\$	280\$	280\$	280\$	1797\$
Carte de crédit**	697\$	280\$	280\$	280\$	280\$	1817\$

* des frais de 5\$ s'appliquent pour les virements Interac

** des frais de 10\$ s'appliquent pour les paiements par carte de crédit

NOTES

Afin de confirmer votre inscription, vous devez effectuer un paiement dès la réception de la facture électronique.

Vous n'aurez pas accès à la piscine si vous n'effectuez pas de paiement.

les plaisirs DE L'EAU!

POLITIQUE D'ANNULATION

Annulation par le participant

Un **billet médical**, signé par un médecin, devra nous être acheminé afin de procéder à une annulation en cours de session.

Le remboursement se fait au prorata des cours déjà suivis le jour de la demande de remboursement et ce, même si le nageur n'a pas participé à ses séances de cours ou d'activités. La date de réception sera considérée comme étant la date officielle de la demande.

Des frais de 40\$ seront retenus lors de la demande de remboursement.

Il faut prévoir un délai raisonnable pour le remboursement.

Annulation par les Plaisirs de l'Eau!

Suite à une annulation de cours par Les Plaisirs de l'Eau!, **sans reprise proposée**, il y a remboursement intégral de la séance annulée dans un délai raisonnable.

FRAIS DE GESTION

Frais de 40\$ pour chèque sans provision et pour toute modification à votre facturation.

Des frais de 40\$ seront retenus dans le cas d'une annulation moins de 7 jours avant la première séance.

Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation moins de 48 heures avant la première séance.